

ASSEMBLÉE NATIONALE

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

AMENDEMENT

N ° CL263

présenté par

M. Clément, M. Acquaviva et M. Molac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.